



Programme d'éducation 2017-2018

DESCRIPTION DES COURS

Pour l'amélioration des conditions de travail



01 LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE

18 heures

1, 2 et 3 novembre 2017

21, 22 et 23 février 2018

Ce cours permet aux participants et aux participantes de découvrir les moyens pour mieux accomplir leurs tâches syndicales et ce, à partir des problèmes vécus au travail. En plus d'identifier les ressources disponibles pour les délégués et les déléguées, on apprend des éléments d'histoire syndicale, on identifie des solutions aux problèmes quotidiens et on se familiarise avec la procédure de grief.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

02 DOSSIER DE GRIEF

18 heures

7, 8 et 9 février 2018

Si votre rôle syndical est de défendre les membres aux prises avec une violation de la convention collective ou une mesure disciplinaire, vous apprécierez ce cours. On traite de la préparation d'un dossier en vue du règlement d'un grief ou d'un arbitrage. Entre autres, de l'établissement du droit, de la planification de la preuve à faire, de l'élaboration de l'enquête, des rencontres avec les témoins, de l'évaluation de la preuve possible de l'employeur et de la constitution du dossier.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

03 NÉGOCIATION COLLECTIVE

18 heures

11, 12 et 13 avril 2018

Ce cours vise à développer une stratégie de négociation, à produire des contrepropositions et à faire valoir nos priorités en vue de gagner notre négociation. Il permet d'expérimenter le travail d'équipe lors d'une négociation fictive. On prend de l'assurance comme responsable ou porte-parole et on s'informe également sur le cadre légal des négociations.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

06 S'OUTILLER POUR LA RÉOLUTION DE CONFLITS INTERPERSONNELS

12 heures

18 et 19 janvier 2018

Ce cours permet de se doter d'une démarche de résolution de conflits afin d'intervenir en milieu de travail. Cette session s'adresse à toutes les personnes membres de la structure syndicale qui ont à intervenir dans des situations de conflits, ainsi qu'aux déléguées sociales et aux délégués sociaux.

COÛT : 70 \$ (140 \$ pour non-affiliés)

Pour mieux s'entraider



26 LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE

18 heures

4, 5 et 6 octobre 2017

1, 2 et 3 novembre 2017 - LAVAL

18, 19 et 20 décembre 2017

28 février, 1 et 2 mars 2018

4, 5 et 6 avril 2018 - LONGUEUIL

9, 10 et 11 mai 2018

Ce cours aide à soutenir nos collègues aux prises avec des problèmes personnels : toxicomanies et autres dépendances, problèmes financiers et familiaux. On traite des problèmes collectifs de santé mentale et de relations interpersonnelles difficiles. On pratique la relation d'aide et on explore les ressources du milieu pour bien faire notre travail de référence. On discute également des stratégies d'implantation d'un réseau de déléguées et délégués sociaux en lien avec nos structures syndicales.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

28 LA PRÉVENTION DU SUICIDE : L'ACTION SYNDICALE EN MILIEU DE TRAVAIL

6 heures

17 octobre 2017

11 décembre 2017

20 février 2018

18 avril 2018

Ce cours s'adresse au délégué social et à la déléguée sociale. Il se veut un outil pour mieux agir auprès des personnes vivant de la détresse psychologique pouvant mener à des pensées suicidaires, et pour mieux les soutenir.

De plus, la formation outillera les personnes participantes afin qu'elles puissent sensibiliser les collègues relativement aux facteurs de risques présents dans le milieu de travail.

COÛT : 100 \$ (200 \$ pour non-affiliés)



10 HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION

18 heures

20, 21 et 22 septembre 2017

28 février, 1 et 2 mars 2018

Ce cours permet de définir le harcèlement psychologique et de développer des compétences dans l'analyse d'une telle situation. De plus, ce cours permet de se donner un cadre d'intervention et de soutien pour les personnes qui en sont victimes. Une méthode d'enquête simple et efficace se révélera être la pierre angulaire de la résolution de dossiers de harcèlement. Les participants et les participantes devraient être en mesure de constituer un dossier complet dans le cas où celui-ci se judiciairiserait et de se donner un cadre d'intervention systématique de prise en charge du harcèlement psychologique par la prévention.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

11 INTRODUCTION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

18 heures

18, 19 et 20 octobre 2017

14, 15 et 16 mars 2018

Ce cours a pour objectif d'initier les membres à la santé et sécurité du travail. Par une meilleure connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de notions minimales de nos principaux droits en ce domaine, ce cours nous démontre l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

Il s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat.

Ce cours constitue un préalable à certains autres cours en santé et sécurité du travail.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

12 LE TRAVAIL SYNDICAL EN PRÉVENTION

12 heures

21 et 22 mars 2018

Ce cours s'adresse principalement aux représentantes et aux représentants à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail.

En plus d'examiner le fonctionnement de ce comité, les fonctions de la représentante et du représentant à la prévention ainsi que différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus complexes auxquels nous sommes souvent confrontés.

Préalable : cours n° 11.

COÛT : 70 \$ (140 \$ pour non-affiliés)

13 ENQUÊTE D'ACCIDENT

12 heures

25 et 26 janvier 2018

Ce cours permet de mieux identifier les faits pertinents reliés à un accident, d'interroger les témoins et d'établir le dossier d'enquête. De plus, on cerne les causes de l'accident de façon à élaborer des recommandations pour corriger la situation. Aucun préalable requis.

COÛT : 70 \$ (140 \$ pour non-affiliés)

14 RÉCLAMATION À LA CNESST

18 heures

15, 16 et 17 novembre 2017

Ce cours permet de mieux intervenir lorsque des membres font une réclamation à la CNESST. On étudie la Loi, les réclamations, la compensation, les prestations, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer face aux employeurs et à la CNESST.

Préalable : cours n° 11.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

15 CONTESTATION À LA CNESST

18 heures

6, 7 et 8 décembre 2017

Conçu pour les membres ayant à soutenir des personnes accidentées, à préparer leur dossier et à les défendre, ce cours permet d'apprendre à structurer un dossier d'appel, de développer le sens de l'analyse et de connaître un minimum de règles de preuve et de procédure.

Préalable : cours n° 11.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

16 VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL : PRÉVENTION ET INDEMNISATION

18 heures

27, 28 et 29 septembre 2017

Pour les entreprises de **juridiction fédérale**, le droit des personnes salariées à un milieu sans violence découle de dispositions sur la prévention de la violence dans le lieu de travail du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*. L'objectif de cette formation est principalement de transmettre aux participants et participantes l'information et les outils nécessaires pour faire respecter les exigences de la partie II du Code canadien du travail en matière de prévention de la violence et des autres règlements applicables. Il est notamment question de présenter les obligations juridiques relatives à la prévention de la violence énoncées dans la partie II du Code canadien du travail et dans la partie XX du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Ce cours, est la version **fédérale** du cours sur le **harcèlement psychologique** qui existe depuis quelques années déjà, pour les membres de juridiction provinciale. Il est évidemment assujéti aux subventions de la CNESST.

COÛT : 105 \$ (210 \$ pour non-affiliés)

18 FEMMES ET SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL : MYTHES ET DÉFIS SYNDICAUX

12 heures

22 et 23 novembre 2017

Ce cours de base en SST vise notamment à révéler les multiples aspects du travail des femmes afin qu'elles puissent prendre en charge l'amélioration de leurs conditions de travail.

En plus d'approfondir quelques aspects SST afin de mieux sensibiliser leurs milieux de travail aux divers problèmes vécus par les femmes, le cours aide à développer l'argumentation de ces dernières pour que la structure syndicale intègre mieux la santé et la sécurité des travailleuses.

COÛT : 70 \$ (140 \$ pour non-affiliés)



71 INTRODUCTION AUX MÉCANISMES DE L'ASSURANCE-EMPLOI

12 heures

12 et 13 octobre 2017

Cette session de **deux jours** permet aux participants et aux participantes de bien comprendre les mécanismes d'admissibilité à l'assurance-emploi afin de prendre en charge les dossiers d'assurance-emploi dans les milieux de travail et d'aider leurs membres en cas de perte d'emploi.

Ce cours permet aussi de sensibiliser les participants et les participantes à la nécessité d'agir dans leur milieu de travail et dans leur communauté afin de revendiquer un meilleur régime d'assurance-emploi.

Il permet de se familiariser avec le contenu du cours qui traitera, entre autres :

- des critères d'admissibilité;
- du calcul du nombre de semaines de prestations;
- des critères d'exclusion;
- du calcul déterminant le montant des prestations et l'effet du travail sur celles-ci;
- du processus de contestation.

COÛT : 90 \$ (180 \$ pour non-affiliés)

72 COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT D'UNE ENTREPRISE ET SA SITUATION FINANCIÈRE

24 heures

6, 7, 8 et 9 novembre 2017

16, 17, 18 et 19 avril 2018

Cette formation est organisée en collaboration avec la Fondation de la formation économique (FFE) du Fonds de solidarité FTQ qui rembourse les salaires des personnes selon sa politique.

Pour agir de façon préventive, il faut se donner les moyens d'évaluer régulièrement la situation de l'entreprise. Cette formation s'adresse aux dirigeantes et dirigeants, responsables ou élus des syndicats locaux et a pour objectifs de les aider à :

- Analyser le fonctionnement de l'entreprise afin de pouvoir identifier les signes de difficulté qui peuvent avoir un impact sur sa situation financière et sur les emplois;
- Se familiariser avec le langage financier, comprendre les liens entre les grandes fonctions de l'entreprise et les composantes des états financiers, dont les coûts de main-d'œuvre;
- Mobiliser les membres en instaurant une approche préventive dans le milieu de travail.



81 PRENDRE EN MAIN SA RETRAITE

18 heures

Vous êtes à cinq ans et moins de votre retraite? Ce cours est un moment d'échanges et de réflexion pour en faciliter la préparation. On aborde la question des revenus en présentant le fonctionnement des régimes publics et des régimes privés de retraite. On touche à certaines questions juridiques dont le testament, le contrat de mariage et le mandat d'inaptitude. On discute de certaines questions qui pourraient influencer la vie d'une personne retraitée.

Ce cours est ouvert aux conjointes et aux conjoints pour lesquels les mêmes modalités (fiche d'inscription et paiement des frais) s'appliquent.

SUR DEMANDE

82 L'ADMINISTRATION ET LA NÉGOCIATION DE NOS RÉGIMES DE RETRAITE

18 heures

13, 14 et 15 décembre 2017

Cette session s'adresse aux personnes qui négocient les régimes de retraite et aux membres des comités de retraite. Elle vise à outiller les participants et les participantes afin de mieux comprendre l'organisation financière et législative des régimes et leur permettre de faire face aux enjeux en matière de retraite. La formation a aussi pour but de développer des liens entre les membres des comités de retraite et l'organisation syndicale pour une meilleure action concertée dans l'intérêt de nos membres.

Une politique de remboursement des salaires, des frais d'hébergement et de transport s'applique selon les critères définis par la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ.

LES COURS SUR DEMANDE

Selon les disponibilités, les cours offerts au présent programme peuvent être organisés, pour des groupes qui en font la demande, à d'autres dates que celles prévues au calendrier.

Un minimum de dix (10) personnes est requis.

Pour toute question concernant les cours sur demande, communiquez avec Hélène Simard, conseillère au Service de l'éducation au 514 387-3666, poste 2510.